



Lycée Franco Costaricien
Liceo Franco Costarricense



Compte-rendu du Conseil d'École Mercredi 19 août 2015

Introduction

Président du Conseil d'École: Directeur Gilles Guerrand

Secrétaire: Jimena Zeledon

Heure du début du Conseil d'École: 18h10

Représentants des Parents:

- Jimena Zeledon
- Céline Georget
- Arnaud Martin
- Luis Villegas
- Shirley Abarca
- José Garcia
- Ana Sanchez

Représentants des Enseignants:

- Priscilla Nielsen
- Lourdes Campos
- Karla Villalta
- Cristel Lara
- Nelly Rossi
- Virginie Pohehaus
- Denis Glock

-

Excusés :

-Jean Scotto

-Katya Lopez

-María Elena Oreamuno

Absents :

Le directeur rappelle l'ordre du Jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Ecole précédent
- Bilan d'étape des actions pédagogiques
- Calendrier scolaire 2016
- Questions diverses

1. Approbation du rapport du Conseil d'École précédent (26 mai 2015)

Le compte rendu du Conseil d'Ecole précédent est approuvé sans modification.

2. Bilan des différentes actions pédagogiques :

Actions réalisées

Pot de l'amitié avec les parents	Maternelle
Visite préhistorique et historique/géographique : San José et Musée de Jade	CE2
Parque « La Libertad	CE2
Kermesse 2015	Communauté scolaire
Concours Kangourou Mathématiques	CE1 à CM2
Classe Verte à Rancho Margot	CM2
Présentation de chorale de classe à la "Fête de la Musique"	CE2, CM1, CM2
Acte civique « Batalla de Rivas »	Primaire
Acte civique « Anexion Partido de Nicoya »	Maternelle
Visite de l'INBIO Parc	CE1

Actions en cours de réalisation

Le langage au coeur des contes	Maternelle
Promouvoir les sciences par l'agriculture	Maternelle
Planétarium La Terre dans l'espace	CE1
Du lien "oral" entre les écoles maternelle et élémentaire	CE2 et maternelle
Club-presse : le Francoñol	
Olympiades de Mathématiques de Primaire	CE2, CM1, CM2, 6 ^{ème}
Un nouveau "mariposario"	Primaire
Ecole des parents	Communauté scolaire
Juegos Deportivos Estudiantiles MEP 2015	Primaire et Secondaire
Classe verte Sarapiquí	CP
Projet Educatif Coopération des élèves de l'élémentaire au nettoyage du parc	Elementaire

Actions à venir

Promouvoir la participation de la famille à l'école.	Maternelle
Célébration de la Journée mondiale de la famille.	Maternelle
Promouvoir la culture musicale	Maternelle
Visite au Théâtre National	CE1
Fête des Sciences	Communauté scolaire
Projet théâtre production interne, coûts matériels	CE1
L'art et ses langages, sortie au musée d'art Sabana, et matériel	CE2
Acte civique du 15 septembre	Primaire, secondaire
Acte civique du 12 octobre	Primaire, secondaire
Visite au Musée de l'Or	CM1
Peinture ou photographie au travers des siècles	CM1C
Aide au Premier Secours	CM2
Education Vial-APER	CM2
Journée des chorales	Primaire et parents
DELFF Prim. DELFF Junior	CM2/6 ^{ème}
Journée des arts visuels	Primaire et parents
Semaine des sciences	Primaire, secondaire, parents

3. Calendrier Scolaire 2016

Le Directeur rappelle que le Conseil d'École ne peut pas prendre de décisions, mais il peut faire des propositions au Conseil d'Etablissement qui vote le Calendrier Scolaire.

Le directeur présente les deux propositions de calendrier scolaire 2016 faites par l'équipe de Direction. On rappelle que de multiples études (chronobiologie, psycho-chronobiologie) préconisent le rythme de 7 semaines de travail scolaire avec 2 semaines de repos, situation qui n'est pas tout à fait possible dûe aux restrictions quant aux vacances du MEP.

Dans le calendrier scolaire 2016, la Semaine Sainte est d'une semaine et 2 jours (en 2015, 1 semaine et 3 jours), les vacances de mai seront d'une semaine et 2 jours (une semaine et 3 jours en 2015), les vacances de septembre seront d'une semaine et 2 jours comme en 2015.

Il y aura donc 172 jours de classe en 2016, il n'y a pas de différence de nombre de jours de classe par rapport au nombre de jours de classe du calendrier 2015.

Le directeur fait remarquer que l'AEFE place le nombre d'heures de classe annuelle dans une fourchette qui va de 864 à 936 heures annuelles. Compte tenu, des horaires de classe de nos élèves, et cela lié au statut particulier de l'établissement, nos élèves de primaire sont à presque 1000 heures annuelles.

Les propositions sont discutées pour d'éventuels amendements.

Le Conseil d'Ecole fera donc deux propositions (cf doc) au Conseil d'Etablissement. La modification apportée portera sur les deux jours de la semaine de mai qui seront après la semaine complète. Ceci pour permettre que la classe verte des CM2, qui part chaque année à cette date, termine sur les vacances de mai.

4. Questions diverses:

Les ASEM en maternelle.

Question : un parent d'élève s'interroge sur la formation des ASEM dans leur approche avec les enfants et sur le fait que les enfants sont parfois seuls avec l'ASEM, sans la présence de l'enseignant.

Réponse :

Chaque année, les ASEM reçoivent de la part du directeur une formation sur leurs fonctions et leurs responsabilités dans différents domaines : matériel, éducatif et linguistique. Ces fonctions font l'objet d'un document écrit qui leur est remis et doit être leur feuille de route.

Il y a pu avoir des cas où, effectivement, une parole ou un geste d'une ASEM pouvait ne pas être adapté. Des admonestations verbales et même écrites ont été administrées. Dans tous les cas, si les parents ont un doute ou une préoccupation sur cette question des ASEM, il est très important de le signaler à la direction primaire pour immédiatement gérer le problème.

Une enseignante de maternelle explique, que les professeurs aussi, au quotidien ont une action formatrice auprès des ASEM.

En ce qui concerne les moments pendant lesquels les ASEM sont seuls avec les enfants, effectivement, il y en a :

-De 7h15 du matin à 7 h40, temps d'accueil, les professeurs commencent la classe à 7 h40

-De 9h45 à 10 h00, les ASEM surveillent la seconde moitié de récréation, la première moitié étant surveillée par les enseignants. Le directeur rappelle qu'il passe parfois de façon inopinée pour vérifier la qualité de la surveillance. Là encore des instructions spécifiques ont été données par le directeur sous forme écrite

-De 12 h00 à 12 h45, moment de pause-déjeuner des professeurs, les ASEM sont responsables des enfants pendant le moment de récréation et le moment de repos en classe.

Pour les TPS/PS, la pause des enseignantes étant libérées de 11h15 jusqu'à 12h45, durant ce moment les enfants sont sous la responsabilité des ASEM (repas des enfants et sieste), les trois ASEM de TPS/PS bénéficient de l'appui d'un personnel de maintenance supplémentaire pour les aider dans les tâches matérielles.

La projection de films en CE2

Question : Un parent s'interroge sur la validité pédagogique de la projection d'un film en classe de CE2C. Il met en cause le film qui selon lui prônerait l'infidélité.

Réponse : Dès sa prise de fonctions, il y a trois ans le directeur avait constaté que pour certaines classes, la projection de films sous le prétexte d'un ciné-club prenait beaucoup de temps sur les apprentissages. Des mesures avaient donc été prises.

Cependant, le support de l'image et du film ne doit pas être écarté. En effet, c'est un support très intéressant pour aborder et renforcer les apprentissages. Dès le moment où ce type d'activité est pensé en termes pédagogiques par les professeurs, il n'y a aucun problème pour que les élèves assistent à des projections.

Dans ce cas très précis, il s'agit d'un projet pédagogique centré sur le conte et le patrimoine littéraire. Ce sont des points qui font partie du programme d'enseignement. Il est à signaler aussi que les élèves de cette classe ne regardent pas le film en entier et en une seule fois. Le film est regardé par portion de 15/20 minutes et sert de support à des travaux dans le domaine de la maîtrise de la langue et de la culture humaniste.

Le directeur rappelle que quand un parent a un doute sur la validité d'une activité menée en classe par un professeur, il est important qu'il en fasse part au professeur qui lui expliquera alors le fondement pédagogique de l'activité.

L'organisation de la remise des notes aux parents

Question : Un parent fait part de son désaccord sur l'organisation du moment de la remise des notes aux parents, notamment sur le fait que des parents doivent attendre longtemps et debout avant de pouvoir s'entretenir avec le professeur de leur enfant.

Réponse :

Le directeur confirme que l'organisation actuelle du moment de la remise des notes présente des inconvénients pour les parents mais aussi pour les enseignants (file d'attente des parents, temps d'entretien très inégal, professeur devant rester bien au-delà de 19h00). Ce constat a déjà été fait. En conséquence, pour les prochaines remises de notes, la prochaine ayant lieu le jeudi 24 septembre, il y a eu une réorganisation déjà communiquée aux professeurs et dont les parents auront connaissance dans les prochaines semaines.

Deux options ont été proposées aux professeurs :

-Une remise de notes de 17h00 à 19h00 qui s'organise en un premier moment collectif avec les parents pour faire le bilan de la classe et répondre aux questions d'ordre général des parents, la remise des bulletins aux parents et pour terminer un moment d'entretien individuel ne pouvant dépasser 10 minutes avec les parents qui le souhaiteraient.

-Une remise de notes uniquement individuelle sur rendez-vous de 14h30 à 19h00. Et dans ce cas, un planning des rendez-vous sera établi par les professeurs pour être ensuite communiqué aux parents.

Le Directeur remercie les membres du Conseil d'École de leur présence et de leur participation.

Le Conseil d'École s'achève à 20h15

Président du Conseil d'École
Gilles Guerrand

Secrétaire
Jimena Zeledon